



MANDAT DE NÉGOCIATION – ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS ET DES SUPERVISEURS (APS)

AU :	Conseil d'administration Comité des ressources humaines et de gouvernance
RÉUNION :	Les 23 et 24 février 2016
DE :	Josée Girard, vice-présidente, Personnes et Culture
DÉCISION RECHERCHÉE :	
PROCHAINES ÉTAPES :	Création des comités consultatifs, de gouvernance et de négociation. Début des négociations.
DATE :	Le 15 février 2016

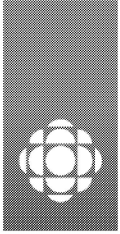


CONTEXTE

- Le mandat de négociation demandé et approuvé par le Conseil d'administration

Toutefois, les parties ont conclu en septembre 2013 une convention d'une durée de trois (3) ans se terminant le 30 juin 2016.

- L'APS est un syndicat pancanadien composé à 80 % de professionnels (ingénieurs, informaticiens, architectes, employés des finances, gestionnaires de projets, etc.) et à 20% de superviseurs (chefs d'équipe, directeurs techniques, etc.) pour un effectif total de 655.
- La majorité des professionnels travaillent en informatique et la majorité des superviseurs sont des directeurs techniques. Il est à noter que le rôle



CONTEXTE (SUITE)

-
- Le nombre de griefs soumis au cours de la durée de la convention actuelle
-



ÉLÉMENTS DÉCISIONNELS CLÉS

s.18(b)
s.21(1)(b)
s.21(1)(c)
s.21(1)(d)





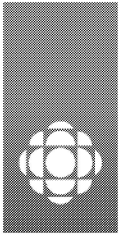
AVANTAGES ET RISQUES

AVANTAGES

-
-
-

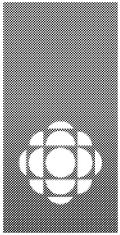
RISQUES

-



AUTRES OPTIONS ENVISAGÉES

- Aucune autre option envisagée pour le moment.



CRITÈRES DE RÉUSSITE

- Conclure une entente négociée :
 - selon les paramètres approuvés par le Conseil d'administration;
 - qui respecte le cadre financier de Radio-Canada-CBC;
 -
 -



RÉSOLUTION

Que le Comité des ressources humaines et de la gouvernance recommande au Conseil qu'un mandat de négociation avec l'Association des professionnels et des superviseurs (APS) soit approuvé tel que présenté.